

# CCN 66 : un projet employeur révoltant !



Le 29 mars 2011, les employeurs de la convention collective du 15 mars 1966 ont notifié sa révision.

Les propositions des employeurs sont inacceptables :

- Destruction des garanties collectives nationales ;
- Disparition des métiers et de l'identité professionnelle ;
- Grande braderie des salaires et de l'ancienneté ;
- Tout le pouvoir donné aux directions.

À quoi ont servi les deux dernières années de négociations ?

Où sont passées les propositions CFDT santé sociaux ?

**Pour la CFDT santé sociaux, il est scandaleux de penser que les salariés de la convention collective nationale 66 CCN pourraient s'y reconnaître.**

**La CFDT santé sociaux va, dès aujourd'hui, tout mettre en œuvre pour faire obstacle aux intentions patronales, en construisant et défendant le contre projet CFDT.**

30 mars 2011  
n° 10

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Associatif

# CCN 66 : un projet employeur révoltant !



Le 29 mars 2011, les employeurs de la convention collective du 15 mars 1966 ont notifié sa révision.

Les propositions des employeurs sont inacceptables :

- Destruction des garanties collectives nationales ;
- Disparition des métiers et de l'identité professionnelle ;
- Grande braderie des salaires et de l'ancienneté ;
- Tout le pouvoir donné aux directions.

A quoi ont servi les deux dernières années de négociations ?

Où sont passées les propositions CFDT santé sociaux ?

**Pour la CFDT santé sociaux, il est scandaleux de penser que les salariés de la convention collective nationale 66 CCN pourraient s'y reconnaître.**

**La CFDT santé sociaux va, dès aujourd'hui, tout mettre en œuvre pour faire obstacle aux intentions patronales, en construisant et défendant le contre projet CFDT.**

30 mars 2011  
n° 10

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Associatif